

M.D/
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENRAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2004/ 018 /PRG/SGG

PORTANT CREATION D' UN
DEPARTEMENT MINISTERIEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° /04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N° D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1^{er} : Il est créé un Ministère à la Présidence Chargé du Contrôle
Economique et Financier

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 8 mars 2004



GENERAL LANSANA CONTE

